

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 286

MONTREAL, LE VENDREDI 10 DECEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La Magna Carta de l'humanité

Proclamée le 10 décembre 1948, l'universalité des droits de l'homme est remise en question

Sylviane Tramier

L'adoption, au tout début de la Guerre froide, de cette profession de foi dans les droits fondamentaux de l'homme, tenait de l'exploit. L'Assemblée générale des Nations unies luyovait au coeur des controverses, entre l'est et l'ouest, entre le monde communiste et le monde capitaliste, entre les puissances coloniales et les pays colonisés, entre le Nouveau Monde et la Vieille Europe, au milieu des conflits d'idéologie et de personnalité. Pour réussir dans ce contexte, il fallait une bonne dose de persévérance et d'idéalisme.

Le juriste canadien John Humphrey, premier directeur de la Division des droits de l'homme aux Nations unies, et l'un des rédacteurs du premier projet de déclaration, raconte, dans un livre justement intitulé «La grande aventure», l'atmosphère politique de l'époque, les prises de bec, les longues séances de travail, les débats acharnés.

Au passage, il relate quelques perles: trois jours avant le vote de l'Assemblée générale, le projet de déclaration est adopté, sans opposition, par la Troisième Commission qui planchait sur le sujet et qui voulait faire vite, consciente que retarder le vote pouvait ruiner indéfiniment les chances de l'adoption de la Déclaration. A cette séance, sept pays s'abstiennent: les 6 pays communistes inscrits à l'ONU et, surprise, le Canada aussi! Gaffe diplomatique? Mauvaise coordination? Le tir est cependant promptement rectifié et le 10 décembre 1948, le Canada vote en faveur de ce document, que Eleanor Roosevelt qualifiait de «Magna Carta de l'humanité».

La Déclaration universelle proclame trois catégories de droits qui découlent des exigences fondamentales de l'individu: les droits civils et politiques, les droits économiques et sociaux et les droits culturels. En elle-même, elle ne crée pas de droits obligatoires. Mais elle a exercé de par le monde une influence prodigieuse auprès des législateurs.

Quarante-cinq ans après, la Déclaration universelle est-elle toujours d'actualité? Assurément, répondent les militants des droits de l'homme. Et elle est d'autant plus pertinente que bon nombre de pays remettent en question l'universalité des principes qu'elle contient. «C'est cela le nouveau défi lancé aux gens qui oeuvrent dans le domaine des droits de la personne», dit Mme Pearl Eliadis, présidente de la Fondation canadienne des droits de la personne.

Au nom du respect de la culture et des traditions, certains pays refusent l'égalité de l'homme et de la femme, pratiquent les mutilations sexuelles et la loi du talion.

«Les changements considérables qui se sont produits depuis 1948 n'ont pas rendu la Déclaration universelle obsolète ou caduque. Elle reste le point de départ de nos discussions car elle contient des vérités profondes sur les droits de l'homme et sur la manière de les protéger», affirme Pierre Sané, secrétaire général d'Amnesty International.

On peut s'étonner cependant de voir, proclamés à l'article 23 et 24, le droit au travail, à la protection contre le chômage, le droit au repos et aux loisirs, toutes revendications qui ne paraissent pas relever d'une exigence absolue et fondamentale, mais découler plutôt du niveau de développement d'une société donnée. Imagine-t-on un Somalien affamé revendiquer ces droits? «Il faut considérer la Déclaration universelle dans ses grandes lignes et dans les grands principes qui la soutiennent», dit Mme Eliadis. «Tout document est bien sûr un produit de son temps. La Déclaration universelle doit être perçue dans son contexte et nous servir de guide.»

S'interrogeant dans «La philosophie en Europe» sur l'universalité du concept des droits de l'homme, la philosophe Jeanne Hersch répond: «Non, ce concept n'a pas été universel. Il faut reconnaître qu'il ne s'agit pas partout des mêmes droits, et que le besoin qu'on en ressent ne s'exprime pas de la même façon.» Concrétiser les droits de l'homme suppose que l'on tienne compte des conditions nécessaires à leur mise en oeuvre. Mme Hersch souligne les dangers d'une multiplication des droits économiques, sociaux et culturels, parce qu'ils deviennent alors de moins en moins contraignants et donc de moins en moins exigibles.

Mais elle ajoute: «Et pourtant, il y a une exigence fondamentale que l'on perçoit partout. Quelque chose est dû à l'être humain, du seul fait qu'il est un être humain: un respect, un égard; un comportement qui sauvegarde ses chances de faire de lui-même celui qu'il est capable de devenir; la reconnaissance d'une dignité qu'il revendique parce qu'il vise consciemment un futur et que sa vie trouve là un sens dont il est prêt à payer le prix...» Tout homme veut être un homme, même si ce n'est pas pour tous de la même façon. Tout homme veut être reconnu comme tel. S'il en est empêché, il peut en souffrir au point de parfois mourir.

Cette exigence-là, elle est bien universelle. Et il y a encore beaucoup à faire avant qu'elle soit universellement satisfaite.

INDEX

Les Actualités...A4	Idées...A11
Agenda culturel B10	Opinions...A10
annonces classées B7	Le Monde...A8
Avis publics...B5	Montréal...A2
Culture...B9	Mots croisés...B5
Économie...B4	Politique...A6
Éditorial...A10	Les Sports...B7



Météo
Pluie
Max: 3
Détails en B5

MONTREAL

Surtaxe: Doré fait fi des amendements de Ryan

PAGE A 3



L'ÉCONOMIE

L'UPA s'en remet au ministre Goodale

PAGE B 4

PLAISIRS

Anatomie du plaisir

PAGE B 1



La Caisse de dépôt convoite les pyramides olympiques

Montréal renonce à l'héritage des Jeux de 76

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

La Caisse de dépôt et placement du Québec convoite les pyramides olympiques de la rue Sherbrooke à Montréal.

LE DEVOIR a appris hier que le bras immobilier de la Caisse, la Société immobilière Trans-Québec (SITQ), avait présenté le mois dernier une lettre d'intention dans le cadre de l'appel d'offres préliminaire lancé par la Régie des installations olympiques du Québec (RIO), propriétaire du Village olympique.

Selon plusieurs sources externes et internes, la SITQ serait actuellement considérée comme l'un des acheteurs potentiels les plus sérieux.

Tout indique maintenant que la Ville de Montréal a renoncé définitivement à récupérer la propriété du Village à l'extinction de la dette olympique comme le prévoyait la loi votée par l'Assemblée nationale à l'occasion des Jeux de la 21e olympiade.

Propriétaire du terrain sur lequel est érigé le Village, la Ville n'est guère plus intéressée aux autres installations olympiques.

Le secrétaire et chef du contentieux de la RIO, Me André Lafrenière, a confirmé hier qu'une vingtaine d'entreprises s'étaient procurés les documents relatifs à l'appel d'offres préliminaire.

A la clôture, le 15 novembre dernier, une dizaine d'entre elles ont finalement décidé de manifester leur in-

térêt de façon formelle. Après avoir examiné leurs antécédents comme propriétaire et/ou gestionnaire immobilier, la RIO a validé les offres des dix entreprises.

Celles-ci ont maintenant jusqu'au 31 janvier prochain pour déposer une offre finale chiffrée, assortie d'un dépôt de 2 millions\$.

Me Lafrenière a indiqué que ces entreprises avaient requis l'anonymat pour la suite de l'affaire en échange de documents confidentiels concernant les activités commerciales du Village olympique.

A peine a-t-il voulu préciser que parmi elles figuraient «des entreprises, des individus, des compagnies à être

VOIR PAGE A 12: CAISSE

Feu la Vickers



PHOTO JACQUES NADEAU

UN VIOLENT incendie a fait rage au cours de la nuit d'hier dans le port de Montréal, dans les anciens hangars de l'ex-compagnie Vickers près de l'intersection des rues Notre-Dame et Viau. Afin de rendre leur travail plus efficace, les pompiers ont brisé les vitres en lançant des pierres avant de maîtriser cet incendie qui s'est soldé par la perte totale de l'entrepôt qui appartient aujourd'hui à la compagnie Valmec, une entreprise de recyclage de matériaux de construction.

Des médias en situation de dépendance

La régression de la télévision au rang d'organe de propagande du pouvoir constitue l'un des échecs les plus flagrants du «processus de démocratisation» de la Russie

JAN KRAUZE
LE MONDE

Moscou — Quand les chats se battent, les souris dansent... sur la pointe des pieds. La féroce bataille que se livrent deux dignitaires de l'équipe Eltsine pour le contrôle des médias est sans doute le seul motif de consolation pour la presse russe.

Pendant que Vladimir Choumeïko, vice-premier ministre et ministre de l'Information, et Mikhaïl Poltoranine, chef du «Centre fédéral d'information», par ailleurs conseiller et intime du président, s'affrontent publiquement et tentent chacun d'imposer «leur» décret sur les médias, les journalistes, objets de leurs soins attentifs, bénéficient d'une sorte de sursis.

Pour le reste, la situation d'une presse de plus en plus dépendante, politiquement et matériellement, est tout sauf réjouissante. Au cours de l'année 93, la régression de la télévi-

sion au rang d'organe de propagande du pouvoir constitue même l'un des échecs les plus flagrants du «processus de démocratisation» de la Russie.

On peut même considérer que la télévision, en soufflant en permanence sur les braises du conflit entre le Kremlin et le Parlement et en «démonisant» systématiquement ce dernier, a largement contribué à la tragédie d'octobre: le premier réflexe des assiégés de la Maison-Blanche, dès qu'ils en ont eu la possibilité, a été de tenter de s'emparer des bâtiments d'une télévision honnie.

Toute considération sur les médias russes en cette fin d'année 1993 est subordonnée à cette donnée de base: 60 personnes au moins — dont plusieurs journalistes faisant leur travail de témoins — ont été tuées le 3 octobre au soir devant Ostankino.

Construction: menace d'une loi d'exception

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La menace d'une loi spéciale se fait plus précise et imminente sur l'industrie de la construction, perturbée par une grève illégale, générale et illimitée de milliers de travailleurs dans plusieurs régions.

Entretemps, le gouvernement ne dévie pas de sa détermination de faire adopter le projet de loi 142, qu'il a apporté quelques amendements de nature secondaire et qui n'en change nullement la substance. En ce sens, une commission parlementaire en a poursuivi l'étude détaillée hier, mais à pas de tortue.

Après avoir rencontré mardi soir, à leur demande, les dirigeants syndicaux, le premier ministre s'est entretenu, mercredi, avec les dirigeants patronaux. Mais il n'en est rien de concluant, du moins publiquement. Les centrales syndicales demandent, à défaut du retrait pur et simple du projet gouvernemental, de s'en tenir aux consensus syndicaux obtenus lors du Sommet de la fin d'octobre. Pour leur part, les entrepreneurs regroupés au sein de l'AECQ (Association des entrepreneurs en construction) estiment que le gouvernement a en main les éléments pour intervenir par une loi spéciale.

Ce serait la pire chose à faire, avertissent les dirigeants syndicaux, qui ne savent comment contenir la colère et l'exaspération des travailleurs. A vrai dire, c'est l'anarchie. Des groupes de travailleurs exaspérés défient la loi et l'injonction obtenue par les patrons dans la région de Québec, en dépit des objurgations des leaders syndicaux. Les chantiers sont paralysés un peu partout.

VOIR PAGE A 12: LOI

Québec dénonce Queen's Park

Représailles possibles si l'Ontario maintient son embargo sur les produits québécois

ANDRÉ BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'Assemblée nationale, par les voix du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gerald Tremblay, et du chef de l'opposition, Jacques Parizeau, a exprimé son indignation à la suite de l'embargo de l'Ontario sur l'importation de produits québécois destinés aux organismes publics.

Les porte-parole des deux principaux partis en Chambre ont exigé hier le retrait immédiat de cette mesure ontarienne tout en menaçant le gouvernement de l'Ontario de représailles si la situation n'est pas modifiée. M. Tremblay et Parizeau ont tous deux demandé l'intervention la plus rapidement possible du ministre canadien de l'Industrie, John Manley, «afin de s'assurer que ces mesures de représailles de l'Ontario envers les entreprises québécoises soient éliminées au plus vite».

«C'est de la discrimination, de poursuivre M. Tremblay, et la situation est devenue alarmante. Nous allons évaluer la situation au cours des prochains jours et actualiser les décisions en fonction de ces événements.»

M. Tremblay devait communiquer dans la journée d'hier avec ses interlocuteurs du gouvernement ontarien pour leur faire savoir que «assez c'est assez». «Si la négociation n'aboutit pas au cours des jours qui viennent, nous évaluerons les mesures de représailles que nous pourrions prendre pour contraindre l'Ontario à adopter des politiques qui sont le miroir de celles du Québec.»

VOIR PAGE A 12: QUÉBEC

POLITIQUE

Culture: pour un front commun avec la France

PAGE A 6

VOIR PAGE A 12: MÉDIAS

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LOI

La mort des espoirs des jeunes

SUITE DE LA PAGE 1

Lorsque ce ne sont pas des travailleurs qui les ferment, des entrepreneurs en prennent l'initiative, pour ne pas envenimer le climat et mettre en péril leurs employés.

Le gouvernement ne bronche pas, par ailleurs, quant à la déréglementation du secteur résidentiel, telle que prévue par le projet de loi 142. A ceux qui lui proposent de réduire à 6, à 4 ou à 2 le nombre de logements déréglementés, le ministre Normand Cherry répète que le projet parle de 8 logements et qu'il restera tel, quitte à y apporter des ajustements. Il songe par exemple à des avantages sociaux pour les travailleurs mis en cause.

Les centrales syndicales proposent, en guise de compromis, qu'il n'y ait qu'une seule convention collective, une sorte de tronc commun, mais avec des clauses spécifiques à chacun des quatre secteurs. Pour l'heure, le gouvernement s'en tient à son projet 142. Ainsi, une commission parlementaire étudiera toujours, hier soir, l'article premier du projet, la majorité ministérielle acceptant les amendements mineurs de M. Cherry, mais rejetant ceux de l'opposition, pilotée par M. Guy Chevrette. En vain, celui-ci a aussi tenté de faire suspendre les débats, dans l'attente de réponses du premier ministre aux demandes syndicales. Mais celles-ci sont restées sur la table. Le contact est maintenu, assurait-on hier soir chez MM. Bourassa et Cherry, mais sans dévier du projet initial. D'accord pour toucher à quelques modalités, confie-t-on, mais sans affecter la substance.

Il y a du mouvement, ajoute-t-on, non pour battre en retraite, mais pour faire en sorte que la loi soit respectée et pour que le projet 142 soit adopté avant les Fêtes. C'est aussi le vœu des députés libéraux, furieux de ce que la demande de deux de leurs collègues, MM. Yvon Lemire (Saint-Maurice), et Ghislain Maltais (Saguenay), de faire comparaître leurs agresseurs à la barre de l'Assemblée, ait été repoussée par la présidence tant et aussi longtemps que l'affaire sera devant les tribunaux de droit commun.

Entretiens, les futurs travailleurs de la construction demandent au premier ministre d'intervenir et de retirer le projet 142. C'est la mort des espoirs des jeunes pour qui la construction représentait une voie d'avenir ou gagner sa vie de façon décente, font valoir les 200 étudiants des métiers de la construction à Québec.

MÉDIAS

Des données éloquentes

SUITE DE LA PAGE 1

Bien entendu, les lendemains de la bataille n'ont apporté aucun changement de ton, et l'audiovisuel, durant cette campagne électorale, est plus que jamais un instrument aux mains de l'équipe Eltsine. Le fait que cette équipe soit divisée, et se présente aux élections sous diverses listes concurrentes, complique un peu la situation. Mais les quelques données chiffrées recueillies par un organisme indépendant d'observation des médias dans la période du 9 au 21 novembre sont éloquentes.

L'ensemble des chaînes ont ainsi consacré environ cinq heures d'antenne à la principale formation eltsinienne, «Choix de la Russie», une heure quarante à la seconde liste gouvernementale, et... quatre minutes au Parti communiste.

Les données concernant la seule «première» chaîne sont encore beaucoup plus parlantes: Egor Gaïdar, chef de file du Choix de la Russie, a eu droit à 28 minutes d'antenne, l'extrémiste nationaliste Vladimir Jirinovski (seul «patriote» autorisé à présenter une liste, et qui soutient la Constitution de M. Eltsine) à 17 minutes. Le leader communiste Guennadi Ziouganov est apparu pendant six minutes et demie. Quant à Grigori Yavlinski, l'une des personnalités les plus géantes pour les dirigeants actuels (car il est à la fois démocrate, réformateur et opposant), il s'est vu concéder... 10 secondes.

L'ouverture de la campagne officielle a certes permis aux différents candidats de disposer de temps égaux pour présenter leurs programmes. Certains candidats ont profité de cette lucarne pour attaquer très durement le pouvoir. Mais l'impact sur l'opinion de ces émissions électorales, souvent très ennuyeuses, semble assez restreint. Pendant ce temps, les journaux télévisés continuent à présenter une «information» hautement orientée, rehaussée parfois de procédés tout à fait dignes de l'époque soviétique.

Le contrôle est cependant loin d'être aussi hermétique qu'ailleurs, et les efforts de certains journalistes, le désir de sauver les apparences, et surtout peut-être le désordre ambiant, introduisent tout de même une certaine diversité.

L'apparition d'une chaîne de télévision privée, «NTV», peut aussi apparaître comme un signe encourageant, même s'il ne faut nourrir aucune illusion sur son indépendance. Financée par le groupe bancaire Most, également propriétaire du quotidien *Sevodnia* et qui entretient des liens «d'affaires» privilégiés avec la mairie de Moscou (dirigée par le très eltsinien Youri Loujkov), cette chaîne privée est activement soutenue par le ministre de l'Information Choumïeko, lui-même appuyé par le chef de l'administration présidentielle, Sergueï Filatov.

En bonne logique, «NTV» compte un ennemi mortel, M. Poltoranine, qui a réussi à faire bloquer, quelques heures à peine après sa publication, un décret par lequel le président Eltsine étendait les heures de diffusion de la chaîne... Ce combat des chefs touche parfois au burlesque: dimanche dernier, l'antenne a subitement été coupée juste après que le présentateur de la chaîne eut commencé à détailler les méfaits de M. Poltoranine.

Les ambitions de ce dernier sont considérables: cet ancien de la *Pravda*, qui se présente comme un grand défenseur de la liberté de la presse, souhaite en effet regrouper l'ensemble des médias russes (presse et audiovisuel) dans une énorme «corporation», placée bien entendu sous sa protection.

Son rival M. Choumïeko rêve, lui, de l'élaboration d'une «idéologie d'Etat», et considère que les subventions devraient être accordées aux différents médias en fonction de «l'utilité» qu'ils représentent à cet égard.

Cette question — l'attribution des subventions — revêt une importance capitale, car la quasi totalité des journaux russes, avec des tirages en chute libre et un système d'impression et de distribution extrêmement coûteux et contrôlés par l'Etat, sont incapables de s'en passer.

Le refus de certains quotidiens, comme la *Niezavissimaïa Gazeta*, de plier sous le joug, les efforts faits, par exemple, par la populaire *Komsomolskaïa Pravda* pour tenter d'élucider des sujets délicats, comme le nombre réel des victimes de l'assaut contre la Maison-Blanche, n'en sont que plus méritoires.

Manning met un bémol à ses promesses

JEAN DION

DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Reform Party a rendu public hier le programme de privations auquel ses députés seront invités à s'astreindre, mais son chef Preston Manning lui-même n'a pu dire précisément de quelle manière il y prendra part.

«Je pourrais le faire. Je n'y ai pas pensé vraiment», a répondu hier M. Manning lorsque interrogé à savoir si, à l'instar de la majorité de ses collègues qui en ont voté le principe, il accepterait une réduction de 10% de son salaire de chef de troisième parti aux Communes.

«Je n'ai pas consacré cinq minutes à cela, parce qu'on se concentrait sur les salaires des députés, a-t-il dit. C'est une chose que les officiers de la Chambre devront examiner.»

M. Manning a également mis un bémol à

la promesse de son parti de mettre fin aux «revenus multiples» qui sont versés aux députés occupant des fonctions additionnelles (chef de parti, leader parlementaire, whip et leurs adjoints). Dans son cas personnel, le supplément serait de 29 500\$.

«Nous aimerions nous débarrasser des doubles salaires, mais nous aimerions aussi que tout le monde le fasse. Nous ne voulons pas agir unilatéralement et nous placer en position de désavantage face aux autres.»

L'une des principales promesses électorales du Reform consistait à faire des réductions dans ce que le parti appelle «les trois P»: paie, pension et privilèges. Les mesures présentées hier pourraient, selon ses calculs, entraîner des économies de l'ordre de 1,5 million\$ sur cinq ans.

Plus tôt en journée, M. Manning avait donné le signal de départ du processus en

annonçant qu'il refusait voiture et chauffeur. Coût estimatif: 60 000\$ par année.

En matière de revenus, une majorité de députés réformistes a consenti à accepter une réduction de salaire de 10%; la rémunération de base des élus à Ottawa s'élève à 64 400\$. Les sommes ainsi économisées seront directement employées pour la réduction de la dette fédérale ou versées à un organisme de charité.

S'il préfère, le député pourra opter de déclarer en tant que revenus tous les fonds non utilisés de son allocation de dépenses (non imposable). L'allocation est de 21 300\$.

Pour ce qui est des voyages, le Reform prône que les points bonis obtenus en vertu du programme pour grands voyageurs soient remis à la Chambre des communes. On recommande aussi d'utiliser davantage

le laissez-passer Via Rail de manière à réduire le transport par avion.

Quant aux services subventionnés des Communes, les réformistes s'engagent à ne pas en utiliser plusieurs: tailleur, coiffeur, gymnase, masseur, photographie, etc. A leur discrétion, ils pourront toutefois se prévaloir de la poste, des cours de français, des services de counselling et de la messagerie.

Partisan de la privatisation des services subventionnés, le Reform réclame également l'élimination du déficit d'exploitation des services alimentaires du Parlement.

Enfin, les réformistes informèrent le premier ministre de leur volonté de ne pas participer au programme actuel de pensions des députés et de souscrire à un programme privé. Si M. Chrétien refuse, ils s'engageront par écrit à ne pas percevoir de pension avant l'âge de 60 ans.

Les débats du DEVOIR

Frais de scolarité: à la recherche d'une alternative

PAUL CAUCHON

LE DEVOIR

À quelques jours d'une annonce par le gouvernement d'une augmentation des frais de scolarité universitaire, le débat réel sur les alternatives à cette hausse est à peine amorcé, particulièrement en ce qui concerne l'idée d'un impôt post-universitaire.

C'est ce qui ressort d'un débat public, justement, qui était proposé hier soir à l'Université de Montréal par LE DEVOIR, en collaboration avec l'Organisation nationale universitaire (ONU).

Le gouvernement québécois a annoncé son intention de hausser éventuellement les frais au niveau moyen de ceux qui sont payés au Canada, ce qui ferait passer les frais au Québec de 1500\$ en moyenne à 2250\$.

Serge Charlebois, de l'ONU, a pris à partie les recteurs d'université, les accusant de «refuser de voir la réalité», celle des étudiants qui s'appauvrissent et des frais d'administration des universités qui seraient plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada. Les recteurs manquent de leadership, ajoute-t-il, alors que Québec a voulu hausser les frais sans tenir de véritable débat social sur leur impact et sur le financement des universités, particulièrement par l'apport des entreprises.

Ses propos étaient partagés par Roch Denis, de la Fédération québécoise des professeurs d'université. «La question n'est pas de savoir si l'étudiant doit payer plus ou moins, dit-il. Il faut plutôt se demander pourquoi c'est le Conseil du Trésor qui décide des choix de sociétés, et non l'inverse.»

Il a rappelé qu'on compare toujours nos frais avec ceux de l'Ontario, alors qu'on ne compare jamais le fait que Québec est la province qui subventionne le plus son réseau privé, à raison de près de 400 millions\$.

Le recteur de l'Université Concordia, Patrick Kenniff avait la lourde tâche de défendre la hausse, devant plus d'une centaine de participants, majoritairement des étudiants, qui s'y opposaient, mais il a mis en garde l'ONU

contre leur proposition de «faire le ménage» dans les frais d'administration des universités pour dégager une cinquantaine de millions de dollars. Il s'en est pris aux chiffres de l'organisation étudiante, qui ne tiendraient pas compte des intérêts sur la dette payés les universités, et il s'est inquiété de ce que «les partisans du gel nuisent à la santé des institutions qu'ils veulent protéger».

M. Kenniff s'est toutefois demandé à qui cette hausse profiterait vraiment, au Fonds consolidé de la province ou aux universités elles-mêmes. Et il a fait valoir qu'une hausse devrait s'accompagner d'une bonification du système d'aide financière aux étudiants.

Clément Lemelin, professeur de sciences économiques à l'UQAM, doute qu'il existe de sérieuses alternatives à cette hausse, mais il a quand même proposé aux étudiants d'exiger d'avantage de comptes des administrations universitaires, de réévaluer tout le calcul de l'aide aux étudiants, et de questionner la modulation des frais, puisque les subventions versées aux universités varient selon les facultés.

L'idée d'un impôt post-universitaire, idée complexe et encore vague, a cependant suscité l'intérêt de M. Kenniff, et Jacques Garon du Conseil du Patronat déplore que personne n'ait jamais mené d'analyses sérieuses sur cette alternative.

M. Garon s'est opposé à toute taxe supplémentaire sur la masse salariale des entreprises pour contribuer au financement des universités, et tout en se montrant favorable envers une hausse «raisonnable» il croit, lui aussi, que l'Etat devrait chercher d'autres alternatives.

À l'occasion d'un échange avec les participants, des étudiants ont brandi le récent rapport du Vérificateur général en faisant ironiquement remarquer que le gouvernement devrait faire le ménage dans sa propre cour avant de vouloir imposer de nouveaux frais aux étudiants.

Ce débat, qui était animé par la directrice du DEVOIR Lise Bissonnette, sera télédiffusé lundi soir prochain à 22 h sur le réseau du câble (CF Câble et Vidéotron).

CAISSE Un transaction de 50 ou 60 millions?

SUITE DE LA PAGE 1

formées et des mandataires de tiers». C'est sur le conseil d'un cabinet juridique spécialisé que la RIO a choisi de procéder en deux étapes et dans la confidentialité pour éviter que des groupes ne se liguent pour acquérir à rabais les pyramides olympiques.

Ni la Caisse de dépôt, ni la SITQ n'ont voulu hier confirmer leur intérêt pour le dossier. Les responsables des investissements immobiliers de ces deux organismes sont en Europe pour l'annonce d'un important investissement dans un complexe en Belgique.

Mme Sonia Preziosi, porte-parole du président de la SITQ, M. Fernand Perreault, s'est bornée à dire que «la société a fait des demandes d'information».

C'est finalement le président de la RIO, M. Pierre Bibeau, qui a confirmé que la Caisse de dépôt était dans la course en laissant entendre qu'elle pouvait être éventuellement associée à un ou plusieurs partenaires.

On ne connaît pas le prix minimal exigé par la RIO pour le Village dont la construction a coûté plus de 100 millions\$ auxquels il faut ajouter quelques millions pour les réparations en cours.

À la question à savoir si la RIO le laisserait aller pour 30 ou 40 millions\$, le président Bibeau a répondu non, en ajoutant à la blague qu'à ce prix-là, il l'achèterait lui-même avec le représentant du DEVOIR.

Des sources variées évoquaient hier le cap des 50 ou

60 millions\$ à franchir pour avoir l'air un tantinet sérieux.

L'acceptation d'une éventuelle offre par la RIO devrait de toute façon être entérinée par le Conseil des ministres. A défaut d'une modification des textes législatifs, le fruit de la vente serait versé au Fonds spécial olympique et pourrait éventuellement servir à financer le remplacement du toit du Stade de la rue Pierre-de-Coubertin.

Mais le gouvernement pourrait tout aussi bien transférer cette somme au fonds d'exploitation de la RIO, évoquait hier M. Bibeau. Ou encore au Fonds consolidé de la province, comme le souhaitait le défunt ministre des Finances, M. Gérard-D. Levesque.

Quoiqu'il en soit, la vente du Village nécessitera un autre amendement législatif en ce qui concerne la rétrocession initialement prévue à la Ville de Montréal.

Même si le vice-président du comité exécutif, M. John Gardiner, n'aime pas la formule: Montréal a fait un «x» sur tout ce qui est olympique.

«Nous n'avons fait aucune étude, soulignait-il hier. Nous ne nous sommes pas objectés à la vente. Nous n'avons fait aucune proposition. Et nous n'avons pas les moyens d'en faire. Tirez vos conclusions.»

La Ville n'a jamais caché son désir de percevoir un jour des taxes foncières pour cet important complexe immobilier.

Le désintérêt de la municipalité et la mise en branle du processus de vente par la RIO sonne le glas pour l'Association de locataires (ALVO) qui caressait le rêve de gérer un jour le Village sous un mode coopératif.

La réforme Robillard est néfaste pour les écoles publiques de Montréal

Séance publique d'information

À l'intention des parents d'élèves et de toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation.

Cette annonce a été retenue et payée par l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal pour la Coalition d'opposition à la réforme Robillard.

LUNDI 13 DÉCEMBRE À 19 HEURES

SALLE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTSavec la participation de :
JACQUES BRASSARD,
critique en matière d'éducation pour l'opposition,
MARCO MICONE,
écrivain et enseignant,
GUY BOUTHILLIER,
professeur et président du Mouvement Québec Français

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559DU LUNDI AU VENDREDI
À 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355

LE DEVOIR
LES SPORTS

EN BREF

Kirk Muller traîne de la patte

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Kirk Muller manque d'énergie, il s'inquiète et il a récemment passé un test de sang dont il espérait les résultats hier.

Entre-temps, il n'est plus l'ombre de lui-même et le rendement de ce joueur-clé explique en partie les difficultés du Canadien.

«Mon épaulement est correcte, mais je ressens encore les conséquences d'avoir raté le camp d'entraînement; je suis en retard», a-t-il confié hier.

Mais ça fait maintenant cinq semaines qu'il est revenu au jeu (une deuxième fois), et lui-même s'inquiète de ne pas avoir encore rattrapé les autres.

On a revu brièvement le Kirk Muller que l'on a connu à la première période du match de lundi contre les Canucks de Vancouver, mais il s'est éteint par la suite.

«Justement, dit-il, par le passé, je devenais plus fort à mesure que le match progressait et la troisième période était ma meilleure, mais là je faiblis.

Je dois me renforcer car pour une raison quelconque je traîne de la patte, avait-il expliqué plus tôt: je sais que je peux jouer beaucoup mieux, mais je manque d'énergie, je ne suis simplement pas capable de suivre.»

Il répugnerait à utiliser des excuses reliées à sa blessure à l'épaule ou à une faiblesse quelconque, mais tels sont bien les faits, semble-t-il. Le thérapeute Gaetan Lefebvre a toutefois assuré que Muller, qui demeure amaigri, ne pouvait avoir quelque chose d'aussi grave qu'une mononcléose.

C'est d'autant plus troublant dans son cas, constate-t-il, que pour être efficace, il doit justement se démener beaucoup et jouer avec fougue: «Je dois être en forme maximale», dit-il.

20 MILLIONS\$ À JOHNSON

Randy Johnson, qui a dominé les ligues majeures au chapitre des retraits au bâton pour une deuxième saison de suite, a accepté hier un contrat de quatre ans d'environ 20 millions \$ des Mariners de Seattle.

RACISME

Plusieurs responsables politiques noirs ont demandé à la NFL de ne pas déployer le drapeau de l'État de Géorgie à l'occasion du prochain Super Bowl, le 30 janvier à Atlanta, invoquant le racisme généré par l'emblème de la bannière confédérée.

SELES PAS INSCRITE

L'ex-numéro mondiale du tennis féminin, la Yougoslave Monica Seles, n'est pas inscrite pour disputer les Internationaux d'Australie, la clôture des inscriptions étant intervenue hier.

LINDROS ATTENDU

Le premier entraînement complet d'Eric Lindros, après quatre mois d'indisponibilité pour une blessure au genou droit, fut rassurant pour tout le monde.

VICTOIRE DE BECKER

Le Français Fabrice Becker et la Russe Oksana Kutschenko ont remporté, hier, à Tignes, les épreuves de ballet de la première étape de la Coupe du monde de ski artistique 1993-94.

LE SURSIS POUR SENNA

Le Conseil mondial de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) a décidé de suspendre Ayrton Senna pour deux Grands Prix avec sursis avec une mise à l'épreuve jusqu'au 9 mai prochain.

Nordiques 3, Devils 2

Guère excitant

East Rutherford (PC) — Contre des Devils fort dociles, qui auraient mérité le paradis hier, les Nordiques ont gagné 3-2 en présence de 10 602 spectateurs seulement au Meadowlands Arena.

Les buts rapprochés de Andrei Kovalenko (10e) et de Alexei Gusarov (2e), marqués en l'espace de 44 secondes à mi-chemin de la deuxième période, ont presque suffi aux Fleurdelisés qui, curieusement, ont failli tout saboter pendant un jeu de puissance au début du dernier vingt.

(11e) à la quatrième minute a redonné vie aux Devils. Vainqueurs la veille au Forum, ils ont semblé être affectés par la fatigue. Mike Ricci (11e) a porté un dur coup aux troupiers de Jacques Lemaire quand il a complété la stratégie de Claude Lapointe à la 12e minute.

Le match n'a été guère excitant. On a minimisé les erreurs en défensive comme c'avait été le cas lors du premier duel de la saison entre les deux équipes.

JO de l'An 2000

Samaranch: «pas de révolution»

Lausanne, Suisse (AFP) — M. Juan Antonio Samaranch, président du Comité international olympique (CIO), a rejeté toute idée de changement important dans le programme des Jeux d'été de l'an 2000 prévus à Sydney.

«Le CIO est en faveur d'une évolution et non d'une révolution», a-t-il souligné à Lausanne après les recommandations formulées dans le rapport de la commission du programme qui plaide pour la suppression d'un certain nombre de sports et d'épreuves, et l'introduction de nouvelles disciplines.

«Les commissions fournissent un document de travail avec des propositions, mais c'est à la commission exécutive qui décide», a rappelé le président du CIO. Livrant son «sentiment personnel», M. Samaranch a estimé qu'il n'y aurait «pas de changements importants» au programme des Jeux de Sydney, programme dont le contenu sera débattu au congrès de Paris en septembre prochain.

Le rapport présenté par M. Philippe Chatrier préconiserait notamment la suppression de la boxe, du pentathlon moderne et même du cyclisme en raison des problèmes de dopage, de même que le concours complet d'équitation, la natation synchronisée et d'autres disciplines dans des secteurs jugés «pléthoriques» ou «inflationnistes».

«Je veux dire aux fédérations qui font depuis longtemps partie du mouvement olympique que rien ne sera fait qui ne soit nécessaire», a tenu à préciser M. Samaranch pour désamorcer ce qui est considéré comme «une bombe à retardement» mais sans rien révéler du contenu du rapport.

«Elles savent, a-t-il ajouté, que nous avons besoin de réformer, de moderniser le programme. Ce travail sera fait pas à pas, et il appartiendra à la session de Paris de décider. S'il devait y avoir des changements ce serait pour améliorer et non transformer».

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Table of hockey standings for the National League, listing teams like Vancouver, Québec, Washington, etc.

Table of hockey players (LES MENEURS) for the National League, listing names and statistics.

Table of hockey scores for the Eastern Conference, listing teams like Pittsburgh, Boston, Montréal, etc.

Table of hockey scores for the Western Conference, listing teams like NY Rangers, New Jersey, Philadelphia, etc.

Table of hockey scores for the Pacific and Central conferences, listing teams like Calgary, Vancouver, etc.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3S6

I . N . D . E . X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

Advertisement section containing various real estate and service listings such as '101 PROPRIÉTÉS À VENDRE', '121 CANTONS DE L'EST', '170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER', '435 RESTAURANTS, HOTELRIERIE', etc.

Coupe du grand chelem de tennis

Stich et Edberg en demi-finales

Munich, Allemagne (AFP) — L'Allemand Michael Stich, pénible vainqueur, hier, du Néo-Zélandais Brett Steven (5-7, 6-4, 6-4) et le Suédois Stefan Edberg, qui a éliminé le Sud-Africain Wayne Ferreira 6-7 (5/7), 6-1, 6-0 sont les premiers qualifiés pour les demi-finales de la coupe du Grand Chelem, le tournoi le plus doté du monde avec six millions de dollars.

Steven, en accrochant pendant une heure et cinquante deux minutes, Stich, numéro deux mondial et tenant du titre, a prouvé qu'il ne se trouvait pas à ce stade de la compétition par hasard. Mercredi, il avait déjà éliminé Cédric Pioline.

Stich a, dans un premier temps, soigné son service repoussé systématiquement par Steven, au service moins puissant et qui attendait la faute de l'Allemand. Stich connaissant des problèmes de service dans le 12e jeu, perdit plusieurs points maladroitement, et se faisait finalement surprendre par Steven qui remportait le set (7-5).

Steven continuait sur sa lancée en gagnant un jeu blanc au début du deuxième set. Stich, réglant alors son problème de service, augmentait la pression sur le Néo-Zélandais, qui surpris, enregistrait un passage à vide.

La rencontre Edberg-Ferreira a vu deux conceptions de jeu s'affronter. Edberg montait systématiquement au filet, tandis que Ferreira, collé au fond du court, repoussait toutes les balles de son adversaire. Une tactique payante au premier set, où après avoir concédé une première fois son service, il faisait à son tour le bris grâce à deux retours croisés fulgurants.

Il conduisait ensuite Edberg au jeu décisif qu'il remportait 5-7.

Steven continuait sur sa lancée en gagnant un jeu blanc au début du deuxième set. Stich, réglant alors son problème de service, augmentait la pression sur le Néo-Zélandais, qui surpris, enregistrait un passage à vide.

DÉCÈS



Blouin, Jacqueline

À l'Île des Soeurs, le 4 décembre 1993, est décédée Jacqueline Blouin, rédactrice en chef du Journal Forum, de l'Université de Montréal.

Outre son compagnon René, elle laisse dans le deuil, son père Jacques Blouin, sa mère Simonne L'Heureux-Blouin, ses sœurs et frères, Michèle (Jean-Guy Martin), Paule (Jean Nadeau), Guy (Françoise Morin), Simon, Daniel (Jeanne Boilard), ses nièces et neveu, Daphné, Marie-Hélène, Annie, Geneviève, Elsa et Thierry.

Elle sera inhumée à Québec, le 31 mars 1994, en présence de sa famille immédiate.

Une messe commémorative sera aussi célébrée le samedi, 11 décembre 1993, à onze heures, en la chapelle Sacré-Coeur de l'Église Notre-Dame de Montréal, Place d'Armes.

À cette occasion, la famille recevra les condoléances des parents et amis une demi-heure avant le début de la cérémonie.

La famille tient également à remercier les membres de l'équipe médicale de l'Hôpital général de Montréal et les Infirmières de l'Ordre de Victoria, pour le dévouement incessant dont ils ont fait preuve.

Les personnes qui le désirent peuvent verser un don à la Fondation québécoise du cancer, (madame Judith Laurier 527-2194) ou aux Infirmières de l'Ordre de Victoria (madame Jan Shantz 866-6801).

DÉCÈS

SCOTT, MARIAN (née DALE)
Marian Scott (née Dale) est décédée paisiblement, dans son sommeil, à sa résidence de Montréal, le 28 novembre 1993, à l'âge de 87 ans.

Chère mère de Peter Dale Scott et son épouse Donna Kabatznick, grand-mère de Cassie, Mika et John Scott. Elle laisse également sa soeur Anna et son frère Clunie.

Un service commémoratif aura lieu au McGill Faculty Club, 3450 McTavish, le 13 décembre, à 15h00. Remerciement spécial à tous ceux qui ont rendu ses derniers mois plus agréables.

Des dons peuvent être faits au Canadian Peace Alliance, 555 rue Bloor Ouest, suite 5, Toronto, M5S 1Y6.

BERCIER, YVAN
A Montréal, le 6 décembre 1993, à l'âge de 37 ans, est décédé, M. Yvan Bercier Assistant à la direction à la Galerie Lacerte Palardy & Ass.

Il laisse dans le deuil sa famille M. et Mme Gabriel et Jacqueline Bercier ainsi que son frère Michel, ses sœurs Sylvie, Diane, Chantal et Renée ainsi que tous ses amis(ies). Il sera exposé au Salon Alfred Dallaire, 2590 rue Rouen à Montréal, vendredi le 10 décembre de 14h0 à 17h00 et de 19h00 à 22h00, samedi de 13h00 à 14h00.

Le service aura lieu à l'église St-Anselme au 2700 rue Rouen à 14h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRATON, JEAN
A Montréal, le 6 décembre 1993, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Jean Graton. Il laisse dans le deuil ses fils, Vincent (Geneviève Rivoux), Benoit (Rosale Bergeron) ainsi que leur mère André Goyer et ses petits-enfants, Rachel et Delphine, ses frères et sœurs Claude-Henri, Françoise (Gilles Pellerin), Guy (Monique Marchessault), Yves (Micheline Lalonde), Suzanne (Marc Chénier), Louise (Clément Laurin), Gisèle (Jacques Légère), Gilles, feu André H. (Odette Tremblay) ainsi que de nombreux neveux et nièces, amis(ies).

Il ne sera pas exposé. La famille recevra les condoléances une heure avant le service, à l'église. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant à l'église St-Viateur d'Outremont, 183 Bloomfield où le service sera célébré à 11 heures.

Au lieu de fleurs, un don à la Maison Lisette Gervais, 1421 av. Ducharme, Outremont Qc. H2V 1E8 serait apprécié.

Directeur Salon Alfred Dallaire Inc.

FAITES PARAITRE VOTRE PETITE ANNONCE PAR TÉLÉCOPIEUR!
985-3340

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LOI

La mort des espoirs des jeunes

SUITE DE LA PAGE 1

Lorsque ce ne sont pas des travailleurs qui les ferment, des entrepreneurs en prennent l'initiative, pour ne pas envenimer le climat et mettre en péril leurs employés.

Le gouvernement ne bronche pas, par ailleurs, quant à la déréglementation du secteur résidentiel, telle que prévue par le projet de loi 142. À ceux qui lui proposent de réduire à 6, à 4 ou à 2 le nombre de logements déréglementés, le ministre Normand Cherry répète que le projet parle de 8 logements et qu'il restera tel, quitte à y apporter des ajustements. Il songe par exemple à des avantages sociaux pour les travailleurs mis en cause.

Les centrales syndicales proposent, en guise de compromis, qu'il n'y ait qu'une seule convention collective, une sorte de tronc commun, mais avec des clauses spécifiques à chacun des quatre secteurs. Pour l'heure, le gouvernement s'en tient à son projet 142. Ainsi, une commission parlementaire étudiait toujours, hier soir, l'article premier du projet, la majorité ministérielle acceptant les amendements mineurs de M. Cherry, mais rejetant ceux de l'opposition, pilotée par M. Guy Chevrette. En vain, celui-ci a aussi tenté de faire suspendre les débats, dans l'attente de réponses du premier ministre aux demandes syndicales. Mais celles-ci sont restées sur la table. Le contact est maintenu, assurait-on hier soir chez MM. Bourassa et Cherry, mais sans dévier du projet initial. D'accord pour toucher à quelques modalités, confie-t-on, mais sans affecter la substance.

Il y a du mouvement, ajoute-t-on, non pour battre en retraite, mais pour faire en sorte que la loi soit respectée et pour que le projet 142 soit adopté avant les Fêtes. C'est aussi le voeu des députés libéraux, furieux de ce que la demande de deux de leurs collègues, MM. Yvon Lemire (Saint-Maurice) et Ghislain Maltais (Saguenay), de faire comparaître leurs agresseurs à la barre de l'Assemblée, ait été repoussée par la présidence tant et aussi longtemps que l'affaire sera devant les tribunaux de droit commun.

Entretemps, les futurs travailleurs de la construction demandent au premier ministre d'intervenir et de retirer le projet 142. C'est la mort des espoirs des jeunes pour qui la construction représentait une voie d'avenir ou gagner sa vie de façon décente, font valoir les 200 étudiants des métiers de la construction à Québec.

MÉDIAS

Des données éloquentes

SUITE DE LA PAGE 1

Bien entendu, les lendemains de la bataille n'ont apporté aucun changement de ton, et l'audiovisuel, durant cette campagne électorale, est plus que jamais un instrument aux mains de l'équipe Eltsine. Le fait que cette équipe soit divisée, et se présente aux élections sous diverses listes concurrentes, complique un peu la situation. Mais les quelques données chiffrées recueillies par un organisme indépendant d'observation des médias dans la période du 9 au 21 novembre sont éloquentes.

L'ensemble des chaînes ont ainsi consacré environ cinq heures d'antenne à la principale formation eltsinienne, «Choix de la Russie», une heure quarante à la seconde liste gouvernementale, et... quatre minutes au Parti communiste.

Les données concernant la seule «première» chaîne sont encore beaucoup plus parlantes: Egor Gaïdar, chef de file du Choix de la Russie, a eu droit à 28 minutes d'antenne, l'extrémiste nationaliste Vladimir Jirinovski (seul «patriote» autorisé à présenter une liste, et qui soutient la Constitution de M. Eltsine) à 17 minutes. Le leader communiste Guennadi Ziouganov est apparu pendant six minutes et demie. Quant à Grigori Yavlinski, l'une des personnalités les plus gênantes pour les dirigeants actuels (car il est à la fois démocrate, réformateur et opposant), il s'est vu concéder... 10 secondes.

L'ouverture de la campagne officielle a certes permis aux différents candidats de disposer de temps égaux pour présenter leurs programmes. Certains candidats ont profité de cette lucarne pour attaquer très durement le pouvoir. Mais l'impact sur l'opinion de ces émissions électorales, souvent très ennuyeuses, semble assez restreint. Pendant ce temps, les journaux télévisés continuent à présenter une «information» hautement orientée, rehaussée parfois de procédés tout à fait dignes de l'époque soviétique.

Le contrôle est cependant loin d'être aussi hermétique qu'alors, et les efforts de certains journalistes, le désir de sauver les apparences, et surtout peut-être le désordre ambiant, introduisent tout de même une certaine diversité.

L'apparition d'une chaîne de télévision privée, «NTV» peut aussi apparaître comme un signe encourageant, même s'il ne faut nourrir aucune illusion sur son indépendance. Financée par le groupe bancaire Most, également propriétaire du quotidien *Sveodnia* et qui entretient des liens «d'affaires» privilégiés avec la mairie de Moscou (dirigée par le très eltsinien Youri Loujkov), cette chaîne privée est activement soutenue par le ministre de l'Information Choumieïko, lui-même appuyé par le chef de l'administration présidentielle, Sergueï Filatov.

En bonne logique, «NTV» compte un ennemi mortel, M. Poloranin, qui a réussi à faire bloquer, quelques heures à peine après sa publication, un décret par lequel le président Eltsine étendait les heures de diffusion de la chaîne... Ce combat des chefs touche parfois au burlesque: dimanche dernier, l'antenne a subitement été coupée juste après que le présentateur de la chaîne eut commencé à détailler les méfaits de M. Poloranin.

Les ambitions de ce dernier sont considérables: cet ancien de la *Pravda*, qui se présente comme un grand défenseur de la liberté de la presse, souhaite en effet regrouper l'ensemble des médias russes (presse et audiovisuel) dans une énorme «corporation», placée bien entendu sous sa protection.

Son rival M. Choumieïko rêve, lui, de l'élaboration d'une «idéologie d'Etat», et considère que les subventions devraient être accordées aux différents médias en fonction de «l'utilité» qu'ils représentent à cet égard.

Cette question — l'attribution des subventions — revêt une importance capitale, car la quasi totalité des journaux russes, avec des tirages en chute libre et un système d'impression et de distribution extrêmement coûteux et contrôlés par l'Etat, sont incapables de s'en passer.

Le refus de certains quotidiens, comme la *Niezavisnimaïa Gazeta*, de plier sous le joug, les efforts faits, par exemple, par la populaire *Komsomolskaïa Pravda* pour tenter d'éclaircir des sujets délicats, comme le nombre réel des victimes de l'assaut contre la Maison-Blanche, n'en sont que plus méritoires.

Manning met un bémol à ses promesses

JEAN DION

DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Reform Party a rendu public hier le programme de privations auquel ses députés seront invités à s'astreindre, mais son chef Preston Manning lui-même n'a pu dire précisément de quelle manière il y prendra part.

«Je pourrais le faire. Je n'y ai pas pensé vraiment», a répondu hier M. Manning lorsque interrogé à savoir si, à l'instar de la majorité de ses collègues qui en ont voté le principe, il accepterait une réduction de 10% de son salaire de chef de troisième parti aux Communes.

«Je n'ai pas consacré cinq minutes à cela, parce qu'on se concentrait sur les salaires des députés, a-t-il dit. C'est une chose que les officiers de la Chambre devront examiner.»

M. Manning a également mis un bémol à

la promesse de son parti de mettre fin aux «revenus multiples» qui sont versés aux députés occupant des fonctions additionnelles (chef de parti, leader parlementaire, whip et leurs adjoints). Dans son cas personnel, le supplément serait de 29 500\$.

«Nous aimerions nous débarrasser des doubles salaires, mais nous aimerions aussi que tout le monde le fasse. Nous ne voulons pas agir unilatéralement et nous placer en position de désavantage face aux autres.»

L'une des principales promesses électorales du Reform consistait à faire des réductions dans ce que le parti appelle «les trois P»: paie, pension et privilèges. Les mesures présentées hier pourraient, selon ses calculs, entraîner des économies de l'ordre de 1,5 million\$ sur cinq ans.

Plus tôt en journée, M. Manning avait donné le signal de départ du processus en

annonçant qu'il refusait voiture et chauffeur. Coût estimatif: 60 000\$ par année.

En matière de revenus, une majorité de députés réformistes a consenti à accepter une réduction de salaire de 10%; la rémunération de base des élus à Ottawa s'élève à 64 400\$. Les sommes ainsi économisées seront directement employées pour la réduction de la dette fédérale ou versées à un organisme de charité.

S'il préfère, le député pourra opter de déclarer en tant que revenus tous les fonds non utilisés de son allocation de dépenses (non imposable). L'allocation est de 21 300\$.

Pour ce qui est des voyages, le Reform prône que les points bonus obtenus en vertu du programme pour grands voyageurs soient remis à la Chambre des communes. On recommande aussi d'utiliser davantage

le laissez-passer Via Rail de manière à réduire le transport par avion.

Quant aux services subventionnés des Communes, les réformistes s'engagent à ne pas en utiliser plusieurs: tailleur, coiffeur, gymnase, masseur, photographe, etc. À leur discrétion, ils pourront toutefois se prévaloir de la poste, des cours de français, des services de counselling et de la messagerie.

Partisan de la privatisation des services subventionnés, le Reform réclame également l'élimination du déficit d'exploitation des services alimentaires du Parlement.

Enfin, les réformistes informèrent le premier ministre de leur volonté de ne pas participer au programme actuel de pensions des députés et de souscrire à un programme privé. Si M. Chrétien refuse, ils s'engageront par écrit à ne pas percevoir de pension avant l'âge de 60 ans.

Les débats du DEVOIR

Frais de scolarité: à la recherche d'une alternative

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

À quelques jours d'une annonce par le gouvernement d'une augmentation des frais de scolarité universitaire, le débat réel sur les alternatives à cette hausse est à peine amorcé, particulièrement en ce qui concerne l'idée d'un impôt post-universitaire.

C'est ce qui ressort d'un débat public, justement, qui était proposé hier soir à l'Université de Montréal par LE DEVOIR, en collaboration avec l'Organisation nationale universitaire (ONU).

Le gouvernement québécois a annoncé son intention de hausser éventuellement les frais au niveau moyen de ceux qui sont payés au Canada, ce qui ferait passer les frais au Québec de 1500\$ en moyenne à 2250\$.

Serge Charlebois, de l'ONU, a pris à partie les recteurs d'université, les accusant de «refuser de voir la réalité», celle des étudiants qui s'appauvrissent et des frais d'administration des universités qui seraient plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada. Les recteurs manquent de leadership, ajoute-t-il, alors que Québec a voulu hausser les frais sans tenir de véritable débat social sur leur impact et sur le financement des universités, particulièrement par l'apport des entreprises.

Ses propos étaient partagés par Roch Denis, de la Fédération québécoise des professeurs d'université. «La question n'est pas de savoir si l'étudiant doit payer plus ou moins, dit-il. Il faut plutôt se demander pourquoi c'est le Conseil du Trésor qui décide des choix de sociétés, et non l'inverse.»

Il a rappelé qu'on compare toujours nos frais avec ceux de l'Ontario, alors qu'on ne compare jamais le fait que Québec est la province qui subventionne le plus son réseau privé, à raison de près de 400 millions\$.

Le recteur de l'Université Concordia, Patrick Kenniff avait la lourde tâche de défendre la hausse, devant plus d'une centaine de participants, majoritairement des étudiants, qui s'y opposaient, mais il a mis en garde l'ONU

contre leur proposition de «faire le ménage» dans les frais d'administration des universités pour dégager une cinquantaine de millions de dollars. Il s'en est pris aux chiffres de l'organisation étudiante, qui ne tiendraient pas compte des intérêts sur la dette payés les universités, et il s'est inquiété de ce que «les partisans du gel nuisent à la santé des institutions qu'ils veulent protéger».

M. Kenniff s'est toutefois demandé à qui cette hausse profiterait vraiment, au Fonds consolidé de la province ou aux universités elles-mêmes. Et il a fait valoir qu'une hausse devrait s'accompagner d'une bonification du système d'aide financière aux étudiants.

Clément Lemelin, professeur de sciences économiques à l'UQAM, doute qu'il existe de sérieuses alternatives à cette hausse, mais il a quand même proposé aux étudiants d'exiger d'avantage de comptes des administrations universitaires, de réévaluer tout le calcul de l'aide aux étudiants, et de questionner la modulation des frais, puisque les subventions versées aux universités varient selon les facultés.

L'idée d'un impôt post-universitaire, idée complexe et encore vague, a cependant suscité l'intérêt de M. Kenniff, et Jacques Garon du Conseil du Patronat déplore que personne n'ait jamais mené d'analyses sérieuses sur cette alternative.

M. Garon s'est opposé à toute taxe supplémentaire sur la masse salariale des entreprises pour contribuer au financement des universités, et tout en se montrant favorable envers une hausse «raisonnable» il croit, lui aussi, que l'Etat devrait chercher d'autres alternatives.

À l'occasion d'un échange avec les participants, des étudiants ont brandi le récent rapport du Vérificateur général en faisant ironiquement remarquer que le gouvernement devrait faire le ménage dans sa propre cour avant de vouloir imposer de nouveaux frais aux étudiants.

Ce débat, qui était animé par la directrice du DEVOIR Lise Bissonnette, sera télédiffusé lundi soir prochain à 22 h sur le réseau du câble (CF Câble et VidéoTron).

CAISSE Un transaction de 50 ou 60 millions?

SUITE DE LA PAGE 1

formées et des mandataires de tiers». C'est sur le conseil d'un cabinet juridique spécialisée que la RIO a choisi de procéder en deux étapes et dans la confidentialité pour éviter que des groupes ne se liguèrent pour acquérir à rabais les pyramides olympiques.

Ni la Caisse de dépôt, ni la SITQ n'ont voulu hier confirmer leur intérêt pour le dossier. Les responsables des investissements immobiliers de ces deux organismes sont en Europe pour l'annonce d'un important investissement dans un complexe en Belgique.

Mme Sonia Preziosi, porte-parole du président de la SITQ, M. Fernand Perreault, s'est bornée à dire que «la société a fait des demandes d'information».

C'est finalement le président de la RIO, M. Pierre Bibaud, qui a confirmé que la Caisse de dépôt était dans la course en laissant entendre qu'elle pouvait être éventuellement associée à un ou plusieurs partenaires.

On ne connaît pas le prix minimal exigé par la RIO pour le Village dont la construction a coûté plus de 100 millions\$ auxquels il faut ajouter quelques millions pour les réparations en cours.

À la question à savoir si la RIO le laisserait aller pour 30 ou 40 millions\$, le président Bibaud a répondu non, en ajoutant à la blague qu'à ce prix-là, il l'achèterait lui-même avec le représentant du DEVOIR.

Des sources variées évoquaient hier le cap des 50 ou

60 millions\$ à franchir pour avoir l'air un tantinet sérieux.

L'acceptation d'une éventuelle offre par la RIO devrait de toute façon être entérinée par le Conseil des ministres. À défaut d'une modification des textes législatifs, le fruit de la vente serait versé au Fonds spécial olympique et pourrait éventuellement servir à financer le remplacement du toit du Stade de la rue Pierre-de-Coubertin.

Mais le gouvernement pourrait tout aussi bien transférer cette somme au fonds d'exploitation de la RIO, évoquait hier M. Bibaud. Ou encore au Fonds consolidé de la province, comme le souhaitait le défunt ministre des Finances, M. Gérard-D. Levesque.

Quoi qu'il en soit, la vente du Village nécessitera un autre amendement législatif en ce qui concerne la rétrocession initialement prévue à la Ville de Montréal.

Même si le vice-président du comité exécutif, M. John Gardiner, n'aime pas la formule: Montréal a fait un «x» sur tout ce qui est olympique.

«Nous n'avons fait aucune étude, soulignait-il hier. Nous ne nous sommes pas objectés à la vente. Nous n'avons fait aucune proposition. Et nous n'avons pas les moyens d'en faire. Tirez vos conclusions.»

La Ville n'a jamais caché son désir de percevoir un jour des taxes foncières pour cet important complexe immobilier.

Le désintérêt de la municipalité et la mise en branle du processus de vente par la RIO sonne le glas pour l'Association de locataires (ALVO) qui caressait le rêve de gérer un jour le Village sous un mode coopératif.

QUÉBEC

Une décision incompréhensible

SUITE DE LA PAGE 1

Par exemple, «on pourrait interdire à toute compagnie ontarienne de présenter des soumissions au Québec.»

Celui-ci a ajouté que le gouvernement canadien doit assumer ses responsabilités, comme le lui permet l'article 125 de l'Acte de l'Amérique du Nord qui prévoit la libre circulation des biens et services, des personnes et des capitaux au Canada. Le ministre a précisé qu'au moins 600 millions\$ de contrats ont été perdus par des entreprises québécoises depuis la mise en vigueur de ces mesures.

Pour sa part, M. Parizeau s'explique mal le geste de l'Ontario qui maintient une balance commerciale favorable dans ses échanges avec le Québec. «L'Association des manufacturiers du Québec est vraiment furieuse. L'Ontario est notre plus gros client et nous sommes son plus gros client.»

Qui plus est, «ce qui est absolument incompréhensible c'est que l'Ontario a une balance commerciale favorable; elle a tout à perdre. Il est bien clair qu'il faudrait se parler le plus vite possible», a souligné le chef de l'opposition.

«C'est absolument inique, d'ajouter M. Parizeau, si le Québec était un pays souverain, ce serait absolument interdit en vertu des règles de GATT. Ça nous est appliqué, ce traitement, parce qu'on est dans la fédération canadienne.»

À Queen's Park, le premier ministre de l'Ontario Bob Rae a trouvé exagérées les propos du ministre Gérald Tremblay. «Il connaît très bien le problème. S'il veut vraiment le résoudre, tout ce qu'il doit faire, c'est se regarder dans le miroir», a déclaré M. Rae. Quant à l'idée de faire intervenir le fédéral, M. Rae croit que ce n'est «pas nécessaire».

«C'est beaucoup plus important que le gouvernement du Québec nous dise clairement qu'il est prêt à régler le problème», a lancé M. Rae.

Quant aux manufacturiers québécois qui s'inquiètent de ne plus avoir accès au marché ontarien, «ils devraient faire plus de pression sur le Québec plutôt que de réclamer une intervention d'Ottawa», a estimé M. Rae.

Selon lui, l'Ontario n'est pas en train de livrer une guerre commerciale au Québec avec son projet de loi qui exclut les travailleurs et les produits québécois de construction. Elle n'impose «absolument pas» un couteau sous la gorge au Québec. Elle est simplement en train de se placer dans une position pour mettre fin, une fois pour toutes, aux pratiques protectionnistes du Québec. Et dès que ces pratiques disparaîtront, les représailles disparaîtront aussi.»

Le projet de loi ontarien a été adopté en deuxième lecture mercredi soir. Chose rare, il a reçu l'appui des trois partis politiques à Queen's Park. Selon le premier ministre ontarien, cela démontre que les Ontariens sont déterminés à ne plus se laisser avoir par les politiques québécoises.

Pour sa part, le président de l'Association des manufacturiers du Québec, M. Richard Le Hir, a soutenu que «les règles dans l'industrie de la construction qui restreignent la mobilité de la main-d'oeuvre sont à la base de ce conflit. Il est donc crucial que le gouvernement du Québec adopte sans délai le projet de loi 142 qui répond aux revendications de l'Ontario à ce chapitre.»

Pour l'occasion, M. Le Hir était entouré de représentants de l'Association des industries de portes et de fenêtres du Québec, de l'Association du bois de sciage du Québec et du Groupement québécois d'entreprises.

Ces regroupements demandent également au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérald Tremblay, d'imposer à son tour des mesures de représailles à l'égard de l'Ontario si cette dernière ne prend pas en compte la bonne foi démontrée par le Québec.

En outre, les manufacturiers ont invité le gouvernement fédéral à tenir sa promesse électorale de mettre fin aux pratiques visant à restreindre le commerce interprovincial en intervenant «directement et immédiatement».

La réforme Robillard est néfaste pour les écoles publiques de Montréal

Séance publique d'information

À l'intention des parents d'élèves et de toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation.

Cette annonce a été retenue et payée par l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal pour la Coalition d'opposition à la réforme Robillard.

LUNDI 13 DÉCEMBRE À 19 HEURES
SALLE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTSavec la participation de:
JACQUES BRASSARD,
critique en matière d'éducation pour l'opposition,
MARCO MICONE,
écrivain et enseignant,
GUY BOUTHILLIER,
professeur et président du Mouvement Québec Français

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559DU LUNDI AU VENDREDI
À DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraisons par camelot et pour les abonnements postaux
Montréal (514) 985-3355

LES SPORTS

EN BREF

Kirk Muller traîne de la patte

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Kirk Muller manque d'énergie, il s'inquiète et il a récemment passé un test de sang dont il espérait les résultats hier.

Entre-temps, il n'est plus l'ombre de lui-même et le rendement de ce joueur-clé explique en partie les difficultés du Canadien.

«Mon épaulement est correcte, mais je ressens encore les conséquences d'avoir raté le camp d'entraînement; je suis en retard», a-t-il confié hier.

Mais ça fait maintenant cinq semaines qu'il est revenu au jeu (une deuxième fois), et lui-même s'inquiète de ne pas avoir encore rattrapé les autres.

On a revu brièvement le Kirk Muller que l'on a connu à la première période du match de lundi contre les Canucks de Vancouver, mais il s'est éteint par la suite.

«Justement, dit-il, par le passé, je devenais plus fort à mesure que le match progressait et la troisième période était ma meilleure, mais là je faiblis.

«Je dois me renforcer car pour une raison quelconque je traîne de la patte, avait-il expliqué plus tôt; je sais que je peux jouer beaucoup mieux, mais je manque d'énergie, je ne suis simplement pas capable de suivre.»

Il répugnait à utiliser des excuses reliées à sa blessure à l'épaule ou à une faiblesse quelconque, mais tels sont bien les faits, semble-t-il. Le thérapeute Gaetan Lefebvre a toutefois assuré que Muller, qui demeure amaigri, ne pouvait avoir quelque chose d'aussi grave qu'une mononuclease.

C'est d'autant plus troublant dans son cas, constate-t-il, que pour être efficace, il doit justement se débarrasser beaucoup et jouer avec fougue: «Je dois être en forme maximale», dit-il.

20 MILLION\$ À JOHNSON

Randy Johnson, qui a dominé les ligues majeures au chapitre des retraits au bâton pour une deuxième saison de suite, a accepté hier un contrat de quatre ans d'environ 20 millions \$ des Mariners de Seattle. Johnson a enregistré 308 retraits au bâton la saison dernière quand il a conservé un dossier de 19-8 et une moyenne de points mérités de 3.24. Les Mariners de Seattle veulent aussi conclure une entente de plusieurs saisons avec le voltigeur de droite Jay Buhner.

SELES PAS INSCRITE

L'ex-numéro mondiale du tennis féminin, la Yougoslave Monica Seles, n'est pas inscrite pour disputer les Internationaux d'Australie, la clôture des inscriptions étant intervenue hier. Mais les responsables du tournoi espèrent toujours que Seles, tenante du titre, disputera cette épreuve qu'elle a remportée à trois reprises ces dernières années. Elle pourrait encore s'inscrire une semaine avant le début du tournoi (en tant que joueur exempté) ou encore bénéficier d'une invitation.

VICTOIRE DE BECKER

Le Français Fabrice Becker et la Russe Oksana Kutschenko ont remporté, hier, à Tignes, les épreuves de ballet de la première étape de la Coupe du monde de ski artistique 1993-94. Chez les messieurs, Becker a devancé le Suisse Heini Baumgartner et l'Italien Roberto Franco.

RACISME

Plusieurs responsables politiques noirs ont demandé à la NFL de ne pas déployer le drapeau de l'Etat de Géorgie à l'occasion du prochain Super Bowl, le 30 janvier à Atlanta, invoquant le racisme généré par l'emblème de la bannière confédérée. Ils ont ainsi écrit au président de la NFL pour demander une réunion à ce sujet, mais le porte-parole de la Ligue affirme que son président n'a pas connaissance d'un tel courrier. Dan Graveline, responsable du Georgia Dome, a déclaré que ce drapeau flotterait à l'extérieur de l'établissement n'en déplaise à la NFL.

LINDROS ATTENDU

Le premier entraînement complet d'Eric Lindros, après quatre mois d'indisponibilité pour une blessure au genou droit, fut rassurant pour tout le monde. L'entraîneur Terry Scott a déclaré que la star des Flyers pourrait réintégrer l'équipe dimanche face à Edmonton. «J'ai fait le même entraînement que les autres et ça s'est bien passé», a expliqué Lindros.

LE SURSIS POUR SENNA

Le Conseil mondial de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) a décidé de suspendre Ayrton Senna pour deux Grands Prix avec sursis avec une mise à l'épreuve jusqu'au 9 mai prochain, après avoir longuement entendu, hier à Paris, le Brésilien et l'Irlandais Eddie Irvine à propos de leur altercation à l'issue du dernier Grand Prix du Japon.

Coupe du grand chelem de tennis

Stich et Edberg en demi-finales

Munich, Allemagne (AFP) — L'Allemand Michael Stich, pénible vainqueur, hier, du Néo-Zélandais Brett Steven (5-7, 6-4, 6-4) et le Suédois Stefan Edberg, qui a éliminé le Sud-Africain Wayne Ferreira 6-7 (5/7), 6-1, 6-0 sont les premiers qualifiés pour les demi-finales de la coupe du Grand Chelem, le tournoi le plus doté du monde avec six millions de dollars.

Steven, en accrochant pendant une heure et cinquante deux minutes, Stich, numéro deux mondial et tenant du titre, a prouvé qu'il ne se trouvait pas à ce stade de la compétition par hasard. Mercredi, il avait déjà éliminé Cédric Pioline.

Stich a, dans un premier temps, soigné son service repoussé systématiquement par Steven, au service moins puissant et qui attendait la faute de l'Allemand. Stich connaissant des problèmes de service dans le 12e jeu, perdit plusieurs points maladroitement, et se faisait finalement surprendre par Steven qui remportait le set (7-5).

Steven continuait sur sa lancée en gagnant un jeu blanc au début du deuxième set. Stich, réglant alors son problème de service, augmentait la pression sur le Néo-Zélandais, qui surpris, enregistra un passage à vide. Stich a remporté cinq jeux d'affilée avant que Steven se ressaisisse et sauve deux balles de set. Il reprenait le service de son adversaire, mais était trop distancé pour pouvoir encore inquiéter l'Allemand qui gagnait finalement le set (6-4).

Le troisième set s'est déroulé plus logiquement, Stich prenant le service de Steven au deuxième jeu et gardant son avantage jusqu'à la fin du match, en accumulant les as.

«La différence, c'est qu'il a servi très bien alors que je devais me concentrer sur mon propre service», a déclaré Steven après le match, en s'avouant déçu par sa défaite.

La rencontre Edberg-Ferreira a vu deux conceptions de jeu s'affronter. Edberg montait systématiquement au filet, tandis que Ferreira, collé au fond du court, repoussait toutes les balles de son adversaire. Une tactique payante au premier set, ou après avoir concédé une première fois son service, il faisait à son tour le bris grâce à deux retours croisés fulgurants. Il conduisait ensuite Edberg au jeu décisif qu'il remportait 5-7.

Nordiques 3, Devils 2

Guère excitant

East Rutherford (PC) — Contre des Devils fort dociles, qui auraient mérité le paradis hier, les Nordiques ont gagné 3-2 en présence de 10 602 spectateurs seulement au Meadowlands Arena.

Les buts rapprochés de Andrei Kovalenko (10e) et de Alexei Gusarov (2e), marqués en l'espace de 44 secondes à mi-chemin de la deuxième période, ont presque suffi aux Fleurdelisés qui, curieusement, ont failli tout saboter pendant un jeu de puissance au début du dernier vingt.

Le but chanceux de Stéphane Richer

(11e) à la quatrième minute a redonné vie aux Devils. Vainqueurs la veille au Forum, ils ont semble être affectés par la fatigue. Mike Ricci (11e) a porté un dur coup aux troupiers de Jacques Lemaire quand il a complété la stratégie de Claude Lapointe à la 12e minute John MacLean (13e) a rétréci l'écart mais trop peu trop tard. Il ne restait que 21 secondes à écouler.

Le match n'a été guère excitant. On a minimisé les erreurs en défensive comme c'était été le cas lors du premier duel de la saison entre les deux équipes.

JO de l'An 2000

Samaranch: «pas de révolution»

Lausanne, Suisse (AFP) — M. Juan Antonio Samaranch, président du Comité international olympique (CIO), a rejeté toute idée de changement important dans le programme des Jeux d'été de l'an 2000 prévu à Sydney.

«Le CIO est en faveur d'une évolution et non d'une révolution», a-t-il souligné à Lausanne après les recommandations formulées dans le rapport de la commission du programme qui plaide pour la suppression d'un certain nombre de sports et d'épreuves, et l'introduction de nouvelles disciplines.

«Les commissions fournissent un document de travail avec des propositions, mais c'est la commission exécutive qui décide», a rappelé le président du CIO. Livrant son «sentiment personnel», M. Samaranch a estimé qu'il n'y aurait «pas de changements importants» au programme des Jeux de Sydney, programme dont le contenu sera débattu au congrès de Paris en septembre prochain.

Selon des sources concordantes, le rapport présenté par M. Philippe Chatrier préconiserait notamment la suppression de la boxe, du pentathlon moderne et même du cyclisme en raison des problèmes de dopage, de même que le concours complet d'équitation, la natation synchronisée et d'autres disciplines dans des secteurs jugés «pléthoriques» ou «inflationnistes». Il préconiserait par ailleurs l'introduction du triathlon, du golf et du bowling.

«Je veux dire aux fédérations qui font depuis longtemps partie du mouvement olympique que rien ne sera fait qui ne soit nécessaire», a tenu à préciser M. Samaranch pour désamorcer ce qui est considéré comme «une bombe à retardement» mais sans rien révéler du contenu du rapport.

«Elles savent, a-t-il ajouté, que nous avons besoin de réformer, de moderniser le programme. Ce travail sera fait pas à pas, et il appartiendra à la session de Paris de décider. S'il devait y avoir des changements ce serait pour améliorer et non transformer».

«Elles savent, a-t-il ajouté, que nous avons besoin de réformer, de moderniser le programme. Ce travail sera fait pas à pas, et il appartiendra à la session de Paris de décider. S'il devait y avoir des changements ce serait pour améliorer et non transformer».

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Conférence de l'Est	
Équipe	Pts
Vancouver 3 Boston 2 (P)	
Québec 3 New Jersey 2	
Washington 4 Philadelphie 2	
Detroit 3 St. Louis 2	
Dallas 6 Ottawa 1	

LES MENEURS	
Équipe	pts
Gregg, LA	12 41 53
Fedorov, Det	19 26 45
Rischi, Phi	15 30 45
Curtis, Bos	12 30 42
Modino, Dal	21 20 41
Jagr, Pit	14 27 41
Gilgou, Tor	8 33 41
Zhamnov, Win	14 24 38
Clark, Tor	25 12 37
Sullivan, Win	14 23 37
Sakic, Det	10 27 37
Antychuk, Tor	21 15 36
Hull, StL	16 20 36
Robitaille, LA	15 21 36
Ruebeck, Chi	15 21 36
Bondra, Flor	9 27 36
Kudakov, Ott	23 12 35
Kasparov, Win	19 16 35
Shanahan, StL	17 18 35
Yashin, Ott	14 20 34
Turgeon, Isl	12 23 34

Conférence de l'Ouest	
Équipe	Pts
Toronto	30 19 7 4 114 84 42
Dallas	31 15 10 6 113 103 36
S. Louis	28 14 9 5 92 90 33
Detroit	28 14 12 2 122 101 30
Winnipeg	31 12 15 4 107 121 28
Chicago	25 12 10 3 82 70 27

Conférence de l'Ouest	
Équipe	Pts
NY Rangers	29 20 6 3 107 73 43
New Jersey	28 16 8 4 97 72 36
Philadelphie	30 17 12 1 124 117 35
Washington	28 12 14 2 84 91 26
Florida	28 11 14 3 75 84 25
NY Islanders	27 9 15 3 94 100 21
Tampa Bay	28 9 17 2 68 85 20

Conférence de l'Ouest	
Équipe	Pts
Toronto	30 19 7 4 114 84 42
Dallas	31 15 10 6 113 103 36
S. Louis	28 14 9 5 92 90 33
Detroit	28 14 12 2 122 101 30
Winnipeg	31 12 15 4 107 121 28
Chicago	25 12 10 3 82 70 27

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**
Télécopieur: **985-3340**

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal H2Y 3S6

I · N · D · E · X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE	121 CANTONS DE L'EST	170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER	435 RESTAURANTS, HOTELLERIE
AHUNTSIC Très grande propriété 63 X 25. Intérieur unique, 2 foyers, 3 s/séjours, 3 s/bains. Piscine creusée, face au parc. 278 000 \$ PIERRE HUDON LA CAPITALE CRT R 382-8000	SUTTON Domaine 33 acres, érablière, ruisseaux, étangs. Maison spacieuse, foyers, garages. Une trouvaille! J. LA-CROIX, Imm. Dynamiques. 1-538-4000, soir 1-538-3721.	MIAMI BEACH Golden Strand, 4 à 6 personnes. 18 déc au 1er janvier. 668-8038	CUISINIER pour menu express + CUISINIER pour pizza. Venir en personne. RESTAURANT CATTLEMAN, 5800 Cavendish, Côte St-Luc (Mail Cavendish).
135 TERRAINS	141 PROPRIÉTÉS À ÉCHANGER	176 CHALET À LOUER	450 EMPLOIS DIVERS
A L'ACADIE, Rivé-sud Terrains boisés, avec services d'épout. 16,000 pi.ca., 26,000\$. 348-8220	PIERREFONDS Coteage 1989. A échanger pour condo. + garage. 620-8413	LUXEUX DES SABLES (STE-AGATHE) Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr terrain paysager. Semimos, 256-0179	REVUE NATIONALE recherche personnes bénéficiaires de l'aide sociale pour ventes d'annonces, d'abonnements et de services par téléphone. 923-5459
160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER	164 CONDOMINIUMS À LOUER	190 GARAGES À LOUER	530 COURS
5645 C.D.N. Près U de M 4 1/2 chauffé, eau chaude, poêle/frigo. 525\$. Jusqu'à 30.6 ou plus. 738-6791, 387-8823	AHUNTSIC Grand loft, près métro, terrasse, personne seule ou couple. 550\$/mois. Jour: 878-2787, soir: 389-3083	VILLE ST-LAURENT Plages de garage chauffé Libre imm. 333-1402	MATHÉMATIQUES - COURS PRIVÉS Assistance pour travaux. Philippe. 521-1559
103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS	DISCRIMINATION INTERDITE	251 BUREAUX À LOUER	560 ENTRETIEN, RENOVATION
A Vendre ou à louer , 7 pièces, r. de c., terrasse, stat. Rue paisible et très agréable. 1500 \$/mois. 331-7181 478 ave Wood à Westmount	«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge ou le fait d'être une personne handicapée. Les conventions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»	LUXEUX bureaux, 2 500 pi.ca. avec petit entrepôt et quoi. Aussi espaces 300 pi.ca. et +. Coin 13 et 40, ville St-Laurent. 476-0500.	QUÉBEC POSE-VITRE céramique, marbre, granite, gymco, treur de joints, peinture, talie, vinyle, préland, tapis. 15 ans d'expérience (418)647-3698
LOFTS Luxes et Voluptés, insommes. 700 à 3 000 pi.ca., stat. int., terrasse. 65 000\$ et plus. 252-1707	JOLI 3 1/2 sous-loc., tout meublé, près Westmount. De janvier à juin. Références. 369-7004	VIEUX-MONTRÉAL charmant air, ascenseur, métro Square Vidéa, parking. 700 à 1700 pi.ca. 849-5411 ou William 731-9490, 430 Ste-Hélène.	GILLES JODOIN TRANSPORT INC Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374
OUTRENTM une rue, un toit sur Bloomfield, 7 1/2, réduit à 88 000\$ et +. enseveli, balcon. 256-2222	OUTRENTM 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061	DISQUES en vinyle, musique classique. Prix 35 chacun. Michel. (418)325-2808	BLAZER CHEVROLET V6 automatique. 1987. 2x4. 120 000 km., 2.8 injection. Excellent état. 6.900\$. (514)499-9435.
PRÈS HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT Condominium de prestige, tout du Minto, 6ième étage, vue dégagée et superbe sur ville et bosé protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi.ca. plus terrasse près de 400 pi.ca., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain turquois, salle d'exercices, construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.	OUTRENTM face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym. "sun deck". 277-5873	303 ANTIQUITÉS	695 AUTOMOBILES
120 LAURENTIDES	VILLE ST-LAURENT, Thompson 3 1/2 - 4 1/2, équipés, chauffés, près services. 333-1402	PIANO A QUEUE Steinway, 9 pieds, noir, entièrement rebati. Prix à discuter. Michel. (418)325-2838	AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc.
LAC BROME MANOIR INVERNESS Élegant condominium de style byzantin, dans une ensemble riverain. 1 100 pi.ca., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soignés, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ Sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.	OUTRENTM 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061	PIANO A QUEUE Steinway, 9 pieds, noir, entièrement rebati. Prix à discuter. Michel. (418)325-2838	AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051.
121 CANTONS DE L'EST	164 CONDOMINIUMS À LOUER	318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.	325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE
RUE DU PARC LAFONTAINE , 1 400 pi.ca., 2 c.c., 2 s/bains complètes, foyer, appareils ménagers, lattes de bois franc. 944-2663	ST-JOVITE/MNOT-TREMBLANT Bord de l'eau. 5 1/2, 69 500\$. (819)425-3898	PIANO A QUEUE Steinway, 9 pieds, noir, entièrement rebati. Prix à discuter. Michel. (418)325-2838	CHOTS ROTTEWELERS qualité exposition, prêts pour Noël. Parents sur place. 442-3556, 952-0381
170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER	170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER	444-1135 350 ANIMAUX	390 DIVERS
ANTILLES FRANÇAISES, GUADLOUPE, MARTINIQUE, VILAS, studios, gites, bungalows, Vacances. Tél: 524-4164, Fax: 332-1246.	ARA (MACAW) bleu / or, 3 mois, nourri à main. Élevé. Prix spécial Noël. (613) 528-4479	MAGNIFIQUES RIDEAUX dentelle française, approx 92" X 142". 278-4578	

DÉCÈS

Blouin, Jacqueline

À l'île des Soeurs, le 4 décembre 1993, est décédée Jacqueline Blouin, rédactrice en chef du Journal Forum, de l'Université de Montréal.

Outre son compagnon René, elle laisse dans le deuil, son père Jacques Blouin, sa mère Simone L'Heureux-Blouin, ses soeurs et frères, Michèle (Jean-Guy Martin), Paule (Jean Nadeau), Guy (Françoise Morin), Daniel (Johanne Boillard), ses nièces et neveu, Daphné, Marie-Hélène, Annie, Geneviève, Elsa et Thierry.

Elle sera inhumée à Québec, le 31 mars 1994, en présence de sa famille immédiate.

Une messe commémorative sera aussi célébrée le samedi, 11 décembre 1993, à onze heures, en la chapelle Sacré-Coeur de l'Église Notre-Dame de Montréal, Place d'Armes.

À cette occasion, la famille recevra les condoléances des parents et amis une demi-heure avant le début de la cérémonie.

La famille tient également à remercier les membres de l'équipe médicale de l'Hôpital général de Montréal et les Infirmières de l'Ordre de Victoria, pour le dévouement incessant dont ils ont fait preuve.

Les personnes qui le désirent peuvent verser un don à la Fondation québécoise du cancer, (madame Judith Launer 527-2194) ou aux Infirmières de l'Ordre de Victoria (madame Jan Shantz 866-6801).

DÉCÈS

SCOTT, MARIAN (née DALE)

Marian Scott (née Dale) est décédée paisiblement dans son sommeil, à sa résidence de Montréal, le 28 novembre 1993, à l'âge de 87 ans. Créeuse de Peter Dale Scott et son épouse Roma Kabartnick, grand-mère de Cassie, Mika et John Scott. Elle laisse également sa soeur Anna et son frère Cluné.

Un service commémoratif aura lieu au McGill Faculty Club, 3450 McTavish, le 13 décembre, à 15h00. Remerciement spécial à tous ceux qui ont rendu ses derniers mois plus agréables.

Des dons peuvent être faits au Canadian Peace Alliance, 555, rue Bloor Ouest, suite 5, Toronto, M5S 1Y6.

DÉCÈS

BERCIER, YVAN

À Montréal, le 8 décembre 1993, à l'âge de 37 ans, est décédé, M. Yvan Bercier Assistant à la direction à la Galerie Lacerte Palardy & Ass. Il laisse dans le deuil sa famille M. et Mme Gabriel et Jacqueline Bercier ainsi que son frère Michel, ses soeurs Sylvie, Diane, Chantal et Renée ainsi que tous ses amis.

Il sera exposé au Salon Alfred Dalaire, 2590 rue Rouen à Montréal, vendredi le 10 décembre de 14h00 à 17h00 et de 19h00 à 22h00, samedi de 13h00 à 14h00.

Le service aura lieu à l'église St-Anselme au 2700 rue Rouen à 14h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DÉCÈS

GRATON, JEAN

À Montréal, le 6 décembre 1993, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Jean Graton. Il laisse dans le deuil ses fils: Vincent (Geneviève Rioux), Benoit (Rosale Bergeron) ainsi que leur mère André Goyier et ses petits-enfants, Rachel et Delphine, ses frères et soeurs Claude-Henri, Françoise (Gilles Pelletier), Guy (Monique Marchessault), Yves (Micheline Lalonde), Suzanne (Marc Chemier), Louise (Clément Laurin), Gisèle (Jacques Legaré), Gilles, feu André H. (Odette Tremblay) ainsi que de nombreux neveux et nièces, amis.

Il ne sera pas exposé. La famille recevra les condoléances une heure avant le service, à l'église. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant à l'église St-Viateur d'Outremont, 183 Bloomfield où le service sera célébré à 11 heures. Au lieu de fleurs, un don à la Maison Lisette Gervais, 1421 av. Ducharme, Outremont Qc H2V 1E8 serait apprécié.

Directeur Salon Alfred Dalaire Inc.

FAITES PARAÎTRE VOTRE PETITE ANNONCE PAR TÉLÉCOPIEUR!

985-3340